



Monsieur Frédéric DEMULE
Président
Communauté de Communes de l'Est de la Somme
106 rue du Maréchal Lelcerc
80400 EPPEVILLE

Montdidier, le 31/08/2026

**Objet : Avis de la Communauté de Communes du Grand Roye sur le projet de PLUi
arrêté n°2 de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme**

Affaire suivie par : Marie-Hélène BERTHE

Référence : MH/CB – 2026/031

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Grand Roye, en sa qualité de personne publique associée, a été sollicitée pour émettre un avis sur le projet arrêté n°2 du PLUi de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme partage avec la Communauté de Communes du Grand Roye des caractéristiques rurales, agricoles, paysagères et économiques communes.

À l'instar de notre territoire, votre intercommunalité fait face à une baisse démographique due au vieillissement de la population et au desserrement des ménages. Ainsi, nous vous préconisons d'ajuster votre ambition démographique et votre production de logements en tenant compte de la remise sur le marché des logements vacants, la réhabilitation des friches et la mobilisation des dents creuses. Cette proposition fait suite au retour d'expérience de notre propre territoire sur le sujet.

Le développement économique est un enjeu majeur pour nos intercommunalités malgré la complexité de devoir faire face au défi de la sobriété foncière. Le projet du Canal Seine Nord Europe est ainsi une réelle opportunité pour votre intercommunalité, mais aussi à l'échelle du bassin de vie et d'emploi qui incluent les intercommunalités voisines. Afin de pouvoir travailler collectivement sur cet ambitieux projet, nous vous incitons à préciser les incidences relatives aux flux entre Nesle, Ham, Roye et les principaux axes routiers, aux mobilités liés aux zones d'activité et au port intérieur.

Le Grand Roye reste ainsi à votre disposition pour agir ensemble, dans une logique de coopération entre nos entreprises et de recherche de complémentarité de nos zones d'activités économiques.

La Communauté de Communes du Grand Roye émet ainsi un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et vous félicite pour ce travail d'élaboration méthodique, qui je l'espère, sera approuvé dans un futur proche

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Xavier BALZOT